



OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les participants seront capables de

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues et de proposer des solutions.
- Accompagner à la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.



PUBLIC

Toute personne ayant des activités de soins et/ou d'aide à la personne.

Groupes de 6 personnes à 10 personnes maximum



PREREQUIS

Aucun prérequis



ACCESSIBILITE

Cette session est accessible aux personnes en situation de handicap.



Nous consulter pour une étude personnalisée des adaptations nécessaires.

CONTENU

1 : Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier

2 : Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

3 : Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

4: Accompagnement à la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi

- Identifier les enjeux d'un accompagnement
- Analyser la situation d'accompagnement
- Caractériser les aides techniques et mettre en œuvre l'accompagnement selon son analyse de la situation



MOYENS PÉDAGOGIQUES

Ordinateurs portables, Vidéo projection, Paper board
Salle de formation adaptée, accessible PMR
Documentation technique

Supports vidéo INRS .

TUTO PREV INRS

1 à 2 lits médicalisés électriques (en fonction du nombre de stagiaires)

1 à 2 fauteuils roulants à accoudoirs escamotables et repose-pieds

1 à 2 fauteuils de repos à accoudoirs réglables en hauteur

1 lève-personne électrique roulant

1 lève-personne électrique suspendu sur rail

1 verticalisateur électrique

2 cannes (cane simple et cannes anglaises)

disques de pivotement

déambulateur

planches de transfert

draps de glisse

coussins unidirectionnels

Mannequin articulé pédagogique dédié à la formation PRAP.

1 caisse avec poignées

1 caisse sans poignée

Divers matériels conformément au référentiel en cours de l'INRS

Il s'agit d'une formation essentiellement pratique et conforme au programme de l'INRS (référentiel national), basé sur:

- ✓ L'analyse des pratiques
- ✓ L'acquisition et l'évaluation des connaissances et des compétences
- ✓ Une épreuve de certification (écrite ou orale) : observation, analyse et proposition d'amélioration de situation de travail.



MODALITES D'EVALUATION

- Epreuve certificative : Observer et analyser un scénario de situation de travail, proposé par le formateur, présentant un/des risques, et renseigner la Fiche d'observation et d'analyse d'une situation de travail (40mn)
- À l'issue de la formation Acteur PRAP 2S, une attestation de compétences est remise au participant. Cette attestation pourra être intégrée dans le Passeport Prévention de chaque salarié. L'INRS délivre un **certificat acteur PRAP 2S ALM** attestant de l'intégration des compétences ; il sera adressé à l'employeur ou la personne dans les jours suivant la session.
- Pour être certifié, le stagiaire devra obligatoirement être présent pendant toute la formation et avoir satisfait à l'épreuve certificative.
- Possibilité de s'inscrire à une nouvelle session en cas d'échec à l'épreuve certificative et/ou d'absence à une des journées de formation



RAPPEL REGLEMENTAIRE

La validité de certificat Acteur PRAP 2S ALM est fixée à 24 mois, la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

Durée de la formation: 4 journées de 7h soit 28 heures

Tarif: € nets de taxe par participant – sous réserve de modification (structure non assujettie à la TVA)

Lieu de formation: Choix possible entre plusieurs sites
Montluçon / Moulins / Vichy

Dates et horaires: Nous consulter

Formateurs: Formateurs qualifiés, certifiés par le réseau prévention



125 Route de Paris 03410 Saint Victor



formation@prestarh.fr



04 43 31 13 56

Pour s'inscrire à une session il suffit de prendre contact avec nous et l'assistante formation vous communiquera les modalités d'inscription.